

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19/11/ 2025

Information, cohabitation et préservation de la nature : la FFRandonnée et la FNC renouvellent leur coopération

À l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) ont signé une nouvelle convention nationale de partenariat pour trois ans intitulée « Vivre la nature ensemble ! »

Willy Schraen, président de la FNC, et Frédéric Montoya, président de la FFRandonnée, ont officialisé, ce jour, cette signature sur le stand de la FNC, en présence d'acteurs des territoires.

Cette convention, qui s'inscrit dans la continuité d'un dialogue initié en 2018, vise en priorité à renforcer la cohabitation, le respect de chacun et la sécurité.

Renforcer l'information locale

La convention prévoit :

- une information des randonneurs sur les périodes et zones de chasse à travers notamment la signalétique des panneaux chasse en cours et la sensibilisation des randonneurs à cette information
- la diffusion d'une charte commune des bons comportements, qui met l'accent sur 3 points (cohabitation sur les espaces ruraux, sécurité en période de chasse et préservation de l'environnement).

Mieux prévenir les conflits d'usage

Les deux fédérations travailleront ensemble sur :

- la formation de leurs adhérents aux règles de cohabitation ;
- des actions conjointes de médiation locale en cas de difficultés
- des outils d'information pratiques

Préserver la nature et protéger l'accès aux chemins

La FFRandonnée et la FNC collaboreront également sur la cohabitation au sein des espaces naturels et ruraux, la préservation des chemins ruraux et de la nature par des actions de sensibilisation et des chantiers nature.

Par cette convention, la FNC et la FFRandonnée affirment leur volonté d'agir ensemble pour une nature où chaque usager trouve sa place dans le respect de l'autre et de l'environnement.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « Cette convention prolonge une coopération exemplaire entre deux grandes fédérations qui partagent le même attachement à la nature et à ses usagers. Chasseurs et randonneurs prouvent ainsi depuis 2018 qu'il est possible de vivre la nature ensemble, dans le respect, la sécurité avec un engagement de responsabilité partagé. A l'heure où certains voudraient diviser les usagers de la nature, partager la nature par jour et par activité ou interdire purement et simplement la chasse, nous démontrons que le dialogue, le bon sens et l'action valent mieux que les caricatures et les postures idéologiques. C'est le visage d'une ruralité apaisée et fière que nous défendons. »

Pour Frédéric Montoya, président de la FFRandonnée : « Cette nouvelle convention constitue une avancée concrète entre nos deux fédérations. La FFRandonnée reste fidèle à ses valeurs : garantir à chacun la possibilité de profiter de la nature en toute sérénité. Ce partenariat s'appuie sur des engagements partagés et s'accompagne d'une vigilance constante de notre part. Notre objectif reste le même : prévenir les risques et renforcer la sécurité ainsi que maintenir l'accès aux sentiers pour tous. »

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont près de 945 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

À propos de la Fédération française de la randonnée pédestre (FFRandonnée)

La FFRandonnée est la fédération déléguée par le ministère des Sports pour promouvoir et encadrer la randonnée pédestre en France. Elle représente 30 millions de randonneurs, dont 250 000 licenciés dans 3 500 clubs, et gère un réseau de 227.000 km de sentiers balisés (GR®, GRP®, PR). Engagée pour un accès libre, sécurisé et durable aux espaces naturels, la FFRandonnée agit en faveur de la santé, du bien-être et de la préservation des territoires, en collaboration avec les collectivités locales. En savoir plus : ffrandonnee.fr | @FFRandonnee

Contacts presse

sbaudin@chasseurdefrance.com

adeny@ffrandonnee.fr